



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 octobre 2022
(OR. en)

11714/22

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0221 (NLE)**

COASI 117	AGRI 351
ASIE 55	TRANS 521
CFSP/PESC 1057	ENV 788
RELEX 1077	ENER 389
COHOM 86	ECOFIN 794
CONOP 70	EDUC 283
COTER 201	CULT 81
WTO 137	CLIMA 390
JAI 1081	MIGR 229
DEVGEN 159	ASEM 20

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le gouvernement de la Malaisie, d'autre part

DÉCISION (UE) 2022/... DU CONSEIL

du ...

**relative à la conclusion, au nom de l'Union,
de l'accord-cadre de partenariat et de coopération
entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part,
et le gouvernement de la Malaisie, d'autre part**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 209, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, point a) iii),

vu la proposition de la Commission européenne,

vu l'approbation du Parlement européen¹,

¹ Approbation du ... (non encore parue au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à la décision (UE) 2022/... du Conseil¹⁺, l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le gouvernement de la Malaisie, d'autre part (ci-après dénommé "accord") a été signé au nom de l'Union le ...⁺⁺, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure.
- (2) L'accord vise à établir un partenariat renforcé entre l'Union et la Malaisie ainsi qu'à approfondir et renforcer la coopération sur les questions présentant un intérêt mutuel, notamment les droits de l'homme, la non-prolifération des armes de destruction massive, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, le commerce, la migration, l'environnement, l'énergie, le changement climatique, les transports, les sciences et les technologies, l'emploi et les affaires sociales, l'éducation et l'agriculture.
- (3) Il est entendu entre les parties à l'accord que, conformément à l'article 58, paragraphe 1, de l'accord et à la constitution fédérale de la Malaisie, la notification, par le gouvernement de la Malaisie, exprimant son consentement à être lié par l'accord lie la Malaisie dans son ensemble.
- (4) Il y a lieu d'approuver l'accord au nom de l'Union,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2022/... du Conseil du ... relative à la signature, au nom de l'Union, de l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le gouvernement de la Malaisie, d'autre part (JO L [...] du [...], p. [...]).

⁺ JO: prière d'insérer le numéro de référence de la décision figurant dans le document ST 11715/22 et de compléter la note de bas de page correspondante.

⁺⁺ JO: veuillez insérer la date de signature de l'accord qui figure dans le document ST 11732/22.

Article premier

L'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le gouvernement de la Malaisie, d'autre part¹ (ci-après dénommé "accord"), est approuvé au nom de l'Union.

Article 2

Le président du Conseil procède, au nom de l'Union, à la notification prévue à l'article 58 de l'accord².

¹ Le texte de l'accord est publié au JO L ... [JO: veuillez insérer la référence du JO correspondant au document ST 11732/22].

² La date d'entrée en vigueur de l'accord sera publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* par les soins du secrétariat général du Conseil.

Article 3

Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité préside le comité mixte conformément à l'article 50, paragraphe 2, de l'accord. L'Union ou, selon le cas, l'Union et les États membres, sont représentés au sein du comité mixte, en fonction du sujet abordé.

Article 4

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président / La présidente
